

Tampon du cabinet

AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'HONORAIRES

Je soussigné(e) :

Dénomination complète du client,

(A INCLURE éventuellement) Renonçant au bénéfice de la décision d'aide juridictionnelle n°(Préciser le n° de la décision d'AJ),

\$

Autorise Maître Morgane ARMAND à prélever sur les fonds détenus en CARPA, la somme de :

**Honoraire à prélever en chiffres €
Honoraire à prélever en lettres EUROS)**

A titre d'honoraires.

Fait pour servir et valoir à ce que de droit.

Fait à

Le

Signature